

**EXTRAIT N° 20-001  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT  
DU 10 JUILLET 2020**

-----

Envoyé en préfecture le 16/07/2020  
Reçu en préfecture le 16/07/2020  
Affiché le 17/07/2020  
ID : 007-210701579-20200716-DEL\_DM1ASSAINIS-DE

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 13  
votants : 15

L'an deux mil vingt, et le dix juillet, le Conseil d'Administration convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : Mardi 7 juillet 2020

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO – DENIS – JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI – MENARD – MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON – ROCHETTE

Absents excusés : MME GAGNOT – M. ROUX

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : MME GAGNOT à M. REYMONDON  
M. ROUX à M. MAZZINI

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. MONTCHAUD.

**OBJET**

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - ADMISSION EN NON VALEUR**

Monsieur le Maire présente au Conseil d'Administration la demande d'admission en non-valeur envoyée par Madame la Comptable du Trésor concernant des factures d'assainissement émises en 2015 et en 2017 et pour lesquels les poursuites sont restées infructueuses. Il convient donc de procéder à une admission en non-valeur d'un montant total de 57,44 € et de prévoir les crédits correspondants aux articles 6541 (21,12 €) et 6542 (36,32 €) du budget principal 2020.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **ACCEPTE** l'admission en non-valeur dans les conditions ci-dessus énumérées.
- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor.

Délibération votée à l'unanimité.

Ont signé les membres présents :  
MMES CHAUSSIGNANT - CODATO – DENIS – JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI – MENARD – MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON – ROCHETTE

Par procuration : M. REYMONDON pour MME GAGNOT  
M. MAZZINI pour M. ROUX

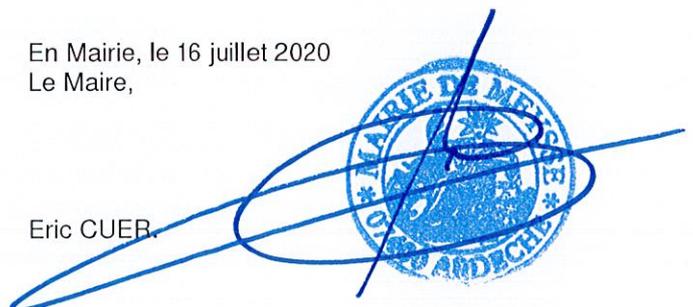
SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Fait et délibéré à Meysses, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.  
Affiché le 16 juillet 2020  
Pour copie conforme

En Mairie, le 16 juillet 2020  
Le Maire,

Eric CUER.



**EXTRAIT N° 20-002**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'ASSAINISS**  
**DU 10 JUILLET 2020**

Envoyé en préfecture le 16/07/2020  
Reçu en préfecture le 16/07/2020  
Affiché le 17/07/2020 / **SSE SLO**  
ID : 007-210701579-20200716-DEL\_APPRO\_CG-DE

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 13  
votants : 15

L'an deux mil vingt, et le dix juillet, le Conseil d'Administration convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : Mardi 7 juillet 2020

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO – DENIS – JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI – MENARD – MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON – ROCHETTE

Absents excusés : MME GAGNOT – M. ROUX

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : MME GAGNOT à M. REYMONDON  
M. ROUX à M. MAZZINI

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. MONTCHAUD.

**OBJET**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor de Le Teil.

Délibération votée à l'unanimité.

Ont signé les membres présents :

MMES CHAUSSIGNANT - CODATO – DENIS – JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI – MENARD – MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON – ROCHETTE

Par procuration : M. REYMONDON pour MME GAGNOT  
M. MAZZINI pour M. ROUX

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Fait et délibéré à Meysse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.  
Affiché le 16 juillet 2020  
Pour copie conforme

En Mairie, le 16 juillet 2020  
Le Maire,

Eric CUER.



**EXTRAIT N° 20-003  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT  
DU 10 JUILLET 2020**

Envoyé en préfecture le 16/07/2020  
Reçu en préfecture le 16/07/2020  
Affiché le 17/07/2020 / SSE SLO  
ID : 007-210701579-20200716-DEL\_APPRO\_CA-DE

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 13  
votants : 14

L'an deux mil vingt, et le dix juillet, le Conseil d'Administration convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : Mardi 7 juillet 2020

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO – DENIS – JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI – MENARD – MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON – ROCHETTE

Absents excusés : MME GAGNOT – M. ROUX

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : MME GAGNOT à M. REYMONDON  
M. ROUX à M. MAZZINI

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. MONTCHAUD.

**OBJET**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Sous la présidence de Monsieur Didier MAZZINI, Maire-Adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil d'Administration examine le compte administratif d'assainissement 2019 qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement**

Dépenses	116 844.73 €
Recettes	88 831.98 €
Déficit de clôture	28 012.75 €

**Investissement**

Dépenses	50 736.81 €
Recettes	41 610.00 €
Restes à réaliser	0 €
Excédent de financement	148 711.68 €

Hors de la présence de Monsieur Eric CUER, Maire, le Conseil d'administration :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget assainissement 2019.

- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor de Le Teil.

Délibération votée à l'unanimité.

Ont signé les membres présents :

MMES CHAUSSIGNANT - CODATO – DENIS – JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS MAZZINI – MENARD – MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON – ROCHETTE

Par procuration : M. REYMONDON pour MME GAGNOT  
M. MAZZINI pour M. ROUX

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Fait et délibéré à Meysses, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.  
Affiché le 16 juillet 2020  
Pour copie conforme

En Mairie, le 16 juillet 2020  
Le Maire-Adjoint.

  
Didier MAZZINI.

**EXTRAIT N° 20-004  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'ASSAINISS  
DU 10 JUILLET 2020**

Envoyé en préfecture le 16/07/2020  
Reçu en préfecture le 16/07/2020  
Affiché le 17/07/2020 / SISE SLO  
ID : 007-210701579-20200716-DEL\_AFFECT\_RESU-DE

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 13  
votants : 15

L'an deux mil vingt, et le dix juillet, le Conseil d'Administration convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : Mardi 7 juillet 2020

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO – DENIS – JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI – MENARD – MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON – ROCHETTE

Absents excusés : MME GAGNOT – M. ROUX

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : MME GAGNOT à M. REYMONDON  
M. ROUX à M. MAZZINI

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. MONTCHAUD.

**OBJET**

**AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil d'administration, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019, dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

	Exploitation		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
RESULTATS REPORTES		29 554,86		156 296,38		185 851,24
OPERATIONS DE L'EXERCICE	116 844,73	88 831,98	50 736,81	41 610,00	167 581,54	130 441,98
TOTAUX		118 386,84		197 906,38		316 293,22
RESULTAT DE CLOTURE		1 542,11		147 169,57		148 711,68
	Excédent de financement fonctionnement		1 542,11			
	Reste à réaliser		0,00			
	Excédent de financement R002		1 542,11			

Après avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **DÉCIDE** d'affecter au budget 2019, le résultat d'exploitation de l'exercice 2019, de la façon suivante :

- 1 - Au compte 1068 "solde d'exécution reporté" en investissement la somme de .....0.00 €
- 2 - Au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de.....1 542,11 €
- 3 - l'excédent d'investissement est reporté au R 001 pour un montant de .....147 169,57 €

- **TRANSMET** un exemplaire de la présente délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa, ainsi qu'à Madame la comptable du Trésor de Le Teil.

Délibération votée à l'unanimité.

Ont signé les membres présents :

MMES CHAUSSIGNANT - CODATO – DENIS – JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI – MENARD – MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON – ROCHETTE

Par procuration : M. REYMONDON pour MME GAGNOT  
M. MAZZINI pour M. ROUX

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Fait et délibéré à Meysse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.  
Affiché le 16 juillet 2020  
Pour copie conforme

En Mairie, le 16 juillet 2020  
Le Maire,

Eric CUER.



**EXTRAIT N° 20-005  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT  
DU 10 JUILLET 2020**

Envoyé en préfecture le 16/07/2020  
Reçu en préfecture le 16/07/2020  
Affiché le 17/07/2020 / SSE SLO  
ID : 007-210701579-20200716-DEL\_VOTE\_BP2020-DE

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 13  
votants : 15

L'an deux mil vingt, et le dix juillet, le Conseil d'Administration convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : Mardi 7 juillet 2020

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO – DENIS – JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI – MENARD – MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON – ROCHETTE

Absents excusés : MME GAGNOT – M. ROUX

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : MME GAGNOT à M. REYMONDON  
M. ROUX à M. MAZZINI

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. MONTCHAUD.

**OBJET**

**VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2020 - ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire soumet au conseil d'administration le BUDGET PRIMITIF appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **APPROUVE** le BUDGET PRIMITIF 2020, CHAPITRE PAR CHAPITRE

- **ARRETE** comme suit la Balance du Fonctionnement et de l'Investissement aux sommes ci-après :

Exploitation :	<b>DEPENSES</b> : 102 290.72 euros
	<b>RECETTES</b> : 102 290.72 euros

Investissement :	<b>DEPENSES</b> : 178 319.57 euros
	<b>RECETTES</b> : 178 319.57 euros

- **TRANSMET** : un exemplaire de la délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor de Le Teil.

Délibération votée à l'unanimité.

Ont signé les membres présents :

MMES CHAUSSIGNANT - CODATO – DENIS – JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI – MENARD – MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON – ROCHETTE

Par procuration : M. REYMONDON pour MME GAGNOT  
M. MAZZINI pour M. ROUX

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Fait et délibéré à Meysses, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.  
Affiché le 16 juillet 2020  
Pour copie conforme

En Mairie, le 16 juillet 2020  
Le Maire,

Eric CUER.

